

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 359

présenté par

M. Gouffier-Cha, Mme Rixain, Mme Lazaar, Mme Muschotti, Mme Gayte, M. Le Bohec,
Mme Trastour-Isnart, Mme Lebon, Mme Santiago, Mme Rauch et Mme Battistel

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À la dernière phrase de l'alinéa 51, substituer au taux :

« 75 % »

le taux :

« 85 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est issu des travaux de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Il vise à accroître le niveau des projet et programmes soutenus par l'AFD ayant le genre pour marqueur principal ou significatif. Le taux proposé dans la version initiale du rapport annexé, de 50 %, correspondait au niveau actuel des engagements. La commission des affaires étrangères a porté ce taux à 75 %. Cet amendement propose de le porter à 85 %, afin qu'il soit conforme aux objectifs de l'Union européenne décrits dans le Plan d'action sur l'égalité des genres et l'émancipation des femmes dans l'action extérieure 2021-2025.